

**Chères Lectrices, Chers Lecteurs,**

**A** l'approche de l'hiver, penchons-nous sur les domaines de la beauté et de la mode: les décisions récentes rendues par les tribunaux, ainsi que nos commentaires et recommandations, nous l'espérons, donneront de l'éclat à vos stratégies de propriété intellectuelle !

Ces domaines d'activité sont de par leur nature et leur aspect attrayant très exposés, et ils nécessitent donc une protection adaptée.

Nous abordons particulièrement dans cette lettre la notion de distinctivité pour les marques qui concernent la beauté, la santé et le bien être.

Cette fin d'année 2009 est par ailleurs l'occasion pour le Groupe Novagraaf de dresser le bilan de l'intégration du cabinet Bredema, laquelle s'est poursuivie tout au long de l'année, et est à présent presque finalisée avec succès.

Grâce à ce rapprochement, et à l'accès de quatre juristes et 11 ingénieurs à la profession de Conseil en Propriété Industrielle, le nombre de cpi de l'ensemble des sociétés de Novagraaf en France s'élève désormais à 43.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de la lettre et, avec un peu d'avance, d'excellentes fêtes de fin d'année.

**Olivier BOLAND**  
Président Novagraaf  
France



**Jean-Louis SOMNIER**  
Président de Novagraaf Technologies et  
Novagraaf IP

